

Comment les banques étrangères présentes en France préparent leur offensive commerciale

Suite de la page 1

Les grandes banques étrangères implantées en France se préparent à une plus grande centralisation de la trésorerie des entreprises. Des établissements interrogés (WestLB, Commerzbank) anticipent que l'arrivée de l'Euro va accélérer le processus de réduction du nombre de banques partenaires des entreprises.

Elles y voient une conséquence de la modification de la réglementation française qui se rapprochera de celle des autres pays par l'augmentation du plafonnement du crédit et la réduction des contraintes légales et fiscales concernant les centralisations de trésorerie. D'autres réformes dans ce sens sont attendues : rémunération des comptes et facturation des chèques. Elles prévoient aussi plus de transparence dans la tarification.

WestLB prévoit une diminution des relations bancaires

Concernant les relations banques-entreprises, Bernard Micheletti, Directeur de la direction des affaires commerciales de la Westdeutsche Landesbank France SA (150 employés, Total bilan 1996 : 16,8 milliards de francs en 1996, 751 millions de francs de fonds propres), la troisième banque d'Allemagne et la dixième d'Europe, pense que le passage à l'Euro aura un fort impact : « Il y a plusieurs années, les grands groupes étaient obligés, pour avoir accès au crédit dans un cadre plafonné, d'avoir beaucoup de relations bancaires, de vingt à trente banques.

Avec la libéralisation, le nombre de relations bancaires s'est réduit à une dizaine. Avec l'Euro, les entreprises n'auront plus de comptes dans chaque devise et dans chaque pays. Leur nombre va passer de dix à deux peut-être. C'est un changement majeur dans la relation banque-entreprise. L'Euro conduit donc à accentuer un processus qui existait déjà. Vraisemblablement, il y aura une spécialisation. Les banques vont perdre des parts de marchés avec certaines entreprises et en gagner avec d'autres. C'est une mutation très importante pour les banques, non pas d'un point de vue technique, ou concernant les produits, mais dans le positionnement vis à vis de la clientèle. »

Commerzbank s'attend à une concentration des comptes

Ce point de vue est partagé par René-Gilles Dechandoi et Michaël Werkmeister, responsables de l'exploitation clientèle à la Commerzbank, dont la cible est constituée par les entreprises figurant au règlement mensuel de la bourse de Paris et qui ont une activité sur le marché allemand. « La concentration des comptes est une conséquence de l'introduction de l'Euro. Les produits télématiques se prêtent aussi à cette concentration. »

San Paolo SA (1129 salariés, Total bilan 30,7 Milliards de francs, Fonds propres : 2,74 milliards de francs, clientèle entreprise : tous types d'entreprises) n'est pas de cet avis, indique François Jacquemin-Verguet, chargé de communication : « Cela ne me paraît pas évident parce qu'il y a des entreprises qui sont plutôt utilisatrices de crédit et qu'il y a des limitations par banque. Donc, deux banques ne réussiront peut-être pas à subvenir aux besoins de financement d'une entreprise.

Certaines entreprises excédentaires édictent elles-mêmes des règles prudentielles, par exemple ne pas avoir en dépôt plus de 50 ou plus de 500 millions de francs par banque. Cela pourrait tout à fait se faire aujourd'hui en France. Même si la tendance est à la diminution, il y a des entreprises, qui ont 5 ou 10 banques. »

Le passage à l'Euro va-t-il accélérer le pro-

La concentration bancaire va se poursuivre

Selon un rapport du Mitchell Madison Group, cité par Reuters, la croissance des fusions des banques européennes se poursuit. Les banques européennes cherchent à réduire les coûts, à atteindre une masse critique et à diversifier leurs activités dans le nouvel environnement euro. « Mais seules réussiront celles qui se montreront compétentes dans l'intégration post-fusion », affirme Constantine Psaltis, auteur du rapport. Selon elle, les concentrations sont rendues inévitables par les innovations technologiques et de télécommunications. Elles ont conduit à une surcapacité et ouvert le secteur à de nouveaux entrants. Dans le même temps, la monnaie unique européenne élargit le champ d'action et grignote le pouvoir des banques européennes, initialement sur le marché grands comptes, puis progressivement sur celui des particuliers. « Les cinq plus grands de la zone euro contrôlent moins de 15 % du marché, ce qui est faible comparé aux 30 % du marché américain toujours fragmenté », dit-elle, ajoutant qu'elle s'attend en Europe à des concentrations transfrontalières du même ordre dans la prochaine décennie.

cessus de centralisation de trésorerie des entreprises ?

San Paolo n'en est pas sûr. « La centralisation des trésoreries au niveau européen n'est pas faite d'office. Aujourd'hui, ce n'est pas parce que naît la monnaie unique que des circuits de recouvrement unifiés vont apparaître en Europe. Dans chaque pays, le circuit d'encaissement du chèque reste ce qu'il est aujourd'hui. Peut-être que dans 10 ou 20 ans, ce sera unifié, mais pas dans les toutes prochaines années.

Je vois mal un groupe ayant des comptes dans plusieurs pays européens les fermer aujourd'hui dans certains pays pour n'en garder qu'un seul dans un pays. Il aura encore besoin de ces comptes dans les différents pays européens pour bénéficier des circuits de recouvrement locaux. »

Selon M. Micheletti, WestLB, le choix des grandes entreprises se portera vers une banque européenne de taille suffisante, spécialisée sur le créneau des multinationales. Il pense que l'enjeu de la rémunération des comptes chèques est peut-être surestimé : « En Allemagne, le plus souvent la rémunération n'est que de 0,50% et les jours de valeur y existent contrairement à ce qu'on croit en France. »

Quelle politique pour les chèques mutés ?

WestLB et Commerzbank laissent entendre, mais sans le promettre formellement, que les chèques mutés seront acceptés : « Nous sommes fermes dans notre communication. Nous disons : pas de chèques mutés. Nous ferons preuve de souplesse, mais nous ne voulons pas communiquer en le disant. Toute la place doit faire en sorte qu'il y en ait le moins possible, ou pas du tout. Le fait de

laisser entendre que l'on pourrait les accepter est une incitation à en établir. Ils augmenteraient les risques d'erreur. Ce serait comme si on disait : puisque le cadre légal le permet, prenez un morceau de papier, indiquez les mentions légales et faites en un chèque. Personne n'a intérêt à ce que ces pratiques se répandent, aussi il ne va pas de soi que cela se produise » (Bernard Micheletti). Commerzbank, par la voix de M. Werkmeister, est encore plus catégorique et ne communique pas sur la manière dont la banque va les traiter.

Pour lui, les chèques mutés n'ont pas lieu d'être : « L'AFB a clairement établi des règles

pour séparer l'Euro des autres devises sur les formulaires chèques. Ceux-ci porteront une formule spécifiant que tel chèque ne peut être rempli que dans telle monnaie. » San Paolo acceptera et facturera les chèques mutés : « Les chèques mutés sont à proscrire, parce qu'ils demandent un travail spécifique d'identification et de

traitement manuel qui a forcément des coûts et qui crée des risques d'erreurs, indique M. Jacquemin-Verguet. Oui, ils seront facturés tant au crédit qu'au débit. Nous allons facturer le remettant et la personne débitée. Il y a deux traitements différents : pour les chèques remis et pour les chèques reçus. Légalemment, sauf si la loi change, on ne peut pas refuser un chèque muté. Mais vous pouvez aussi légalement prendre une nappe et faire un chèque dessus si vous mettez les 11 ou 12 mentions légales... »

Silence sur les nouveaux services

La situation de Bayerische Vereinsbank est différente, celle-ci ayant des P.M.E. parmi ses clients. Elle déclare offrir toute la gamme de services liés à l'Euro proposée par ses concurrents : relevés de comptes établis à la fois dans la monnaie du pays et en Euro, possibilité pour les clients d'effectuer ses paiements dans l'une ou l'autre monnaie, etc. Elle s'attelle à montrer à ses clients que le passage à l'Euro n'est pas compliqué. Elle leur propose des solutions individuelles aux problèmes qui se posent à eux. L'objectif

est de faire du passage à la monnaie unique un non événement, « un passage sans trop de bruit » selon l'expression de Kerstin Bachmann, responsable electronic services. Au sujet de nouveaux services proposés à l'occasion du passage à l'Euro, les banques tiennent le même discours : « Il est encore trop tôt pour parler de nouveaux services. Pour le moment, il n'y a aucune nouveauté. C'est un simple problème de transformation des produits. Ce que la banque va proposer existe déjà », souligne M. Dechandoi, Commerzbank. « Il y a beaucoup d'habillage commercial et d'effets d'annonce », conclut M. Micheletti, WestLB.

San Paolo est plus prolix s'agissant de la tenue des comptes. Selon M. Jacquemin-Verguet, théoriquement un seul compte en Euro dans la zone "in" suffira à des entreprises actives au plan international, mais dans la pratique, il pense que les entreprises souhaiteront conserver plusieurs comptes pour identifier des sources de flux. Aujourd'hui, une entreprise peut avoir plusieurs sous-comptes en francs : un compte

pour la paie, un pour tel canal de distribution, un pour payer les fournisseurs, etc. San Paolo proposa aux entreprises des échelles d'intérêts fusionnés entre comptes bancaires en Euro d'une même société ouverts dans plusieurs pays "in", et proposera aux entreprises des échelles d'intérêts fusionnés entre comptes bancaires en Euro de sociétés différentes d'un même groupe ouverts dans plusieurs pays "in" si c'est permis par la réglementation et avec des conventions de trésorerie. « Techniquement c'est faisable. Le problème est légal. Je n'ai pas la réponse à l'instant. »

La banque italienne étudie aussi la possibilité de mettre en place un système de ZBA (Zero Balance Account) en fin de journée avec déversement automatique sur un compte centralisateur.

Une entreprise cliente pourra-t-elle fusionner ou consolider des comptes en Euro ouverts auprès d'entités juridiques différentes. « Pas dans l'immédiat », répond la banque San Paolo. ■

Antoine BIENVENU

Les trésoriers d'entreprise s'attendent à une remise à plat de leurs relations avec les banques

Suite de la page 1

L'entreprise est-elle présente sur les marchés financiers et va-t-elle par conséquent utiliser l'euro très vite ? S'agit-il d'une entreprise présente sur le seul marché français ou a-t-elle des filiales ou des succursales à l'étranger ? Dans ce cas il est préférable qu'elle s'adresse à un réseau implanté dans les différents pays. Réflexion interne faite, elle peut établir un cahier des charges adressé aux banques, puis comparer leurs propositions faites en retour.

Selon M. Cordero, pour les banques la concurrence ne sera plus rude que sur le secteur des grandes entreprises. Pour les PME/PMI, le changement ne viendra pas tout de suite. Il recommande aux entreprises de prendre connaissance des différents circuits de virements et les potentialités de chacun d'eux. « Pour Target, on peut donner un ordre jusqu'à 17 heures. Pour ABE, c'est 15h30. L'entreprise doit-elle imposer le circuit à la banque ? Les banques demandent plutôt le degré d'urgence du virement et en fonction de la réponse, elles agissent selon leurs liquidités, leurs fonds disponibles et soit utiliseront Target, ou bien elles engageront une relation privilégiée avec tel correspondant dans tel pays. »

Le circuit dépend aussi des coûts que pourront facturer les banques. « Il serait inutile pour une entreprise d'imposer à sa banque de passer par Target, qu'elle vous facture plus cher qu'un autre circuit, qui aboutirait au même résultat. On indique l'urgence à la banque. S'il faut que le bénéficiaire soit crédité dans l'heure, l'entreprise doit le dire à la banque. Le tarif ne sera pas le même, ce qui est logique. C'est un service différent. »

La différence de coût pour les banques entre Target et ABE s'est réduite. La BCE a annoncé en juin un prix de 0,80 euro pour un virement au delà de 1000 transactions par mois. Pour l'ABE, c'est 0,2 ou 0,25 euro. Pour Target, ces tarifs ne sont pas ceux qu'elles vont refacturer aux entreprises. Selon lui, aucune banque française ou étrangère n'a encore dévoilé sa politique de tarification bancaire.